



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mai 2016
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social

11-20 juillet 2016

Contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente la contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

I. Généralités

1. Comme suite à la résolution 67/290, dans laquelle l'Assemblée générale a invité les commissions régionales des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, et en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, où il est demandé que de solides mécanismes de suivi et d'examen soient établis aux niveaux national, régional et mondial, les États membres de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont tenu une série de consultations informelles pour déterminer les modalités d'un forum régional sur le développement durable, qui devrait avoir lieu en 2016. Compte tenu des négociations mondiales qui se poursuivent au sujet de l'architecture générale de suivi et d'examen du Programme 2030, et sans préjuger de l'issue de ces négociations, les États membres ont décidé d'organiser le forum régional de 2016 sous la forme d'un débat informel spécial de la quatre-vingt-quatrième réunion du Comité exécutif de la CEE, le 10 mai 2016.
2. Une réunion s'est tenue le même jour, avant le forum régional, entre l'animateur et les acteurs non étatiques; y ont également participé les délégations des gouvernements intéressés.
3. Le forum régional a réuni des experts et des représentants gouvernementaux, ainsi que des observateurs d'organisations de la société civile¹ et d'organisations internationales. Les directeurs régionaux et d'autres représentants de 19 entités du système des Nations Unies étaient aussi présents². Les orateurs invités ont adressé au forum des messages essentiels au nom des organisations de la société civile et du secteur privé. Les organisations de la société civile s'étaient concertées afin de présenter un document exposant leur position sur les thèmes retenus pour cette rencontre.

¹ Association pour le développement humain durable, International Trade Union Confederation, European Eco-Forum, Bureau européen de l'environnement, Forum européen de la jeunesse, Centre pour le développement socioéconomique, Forum des ONG féminines du Kirghizistan, Mama-86, Stichting Rutgers WPF, Women in Europe for a Common Future International, World Vision International et WWF International.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation internationale du Travail, Centre du commerce international, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'Europe et de l'Asie centrale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Programme des Nations Unies pour le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation mondiale du tourisme, Organisation mondiale de la Santé et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

4. La réunion a été précédée par une réunion régionale d'experts organisée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le 9 mai, en collaboration avec la Commission, afin de préparer les examens facultatifs du Forum politique de haut niveau de 2016 pour les neuf pays de la région de la CEE qui se sont portés volontaires, et suivie d'une réunion de deux jours entre le Mécanisme de coordination régionale et l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'Europe et de l'Asie centrale.

5. À elles toutes, les quatre réunions consécutives ont constitué une « semaine du développement durable à l'horizon 2030 » dans la région de la CEE.

II. Forum régional sur le développement durable

6. La quatre-vingt-quatrième réunion du Comité exécutif de la CEE a été ouverte par le Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et Vice-Président du Comité exécutif, Janis Karklins. Le forum régional sur le développement durable, tenu sous la forme d'un débat spécial informel au titre du point 2 de l'ordre du jour, a été animé par le Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, Jan Kara.

Session 1 : mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de la Commission économique pour l'Europe : premières étapes et difficultés

7. Les principaux résultats d'une enquête régionale sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable³, réalisée par la CEE et l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'Europe et de l'Asie centrale entre la fin de 2015 et le début de 2016, ont été présentés conjointement par le Secrétaire exécutif de la CEE et Président du Mécanisme de coordination régionale, Christian Friis Bach, et l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement et Présidente de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'Europe et de l'Asie centrale, Cihan Sultanoglu.

8. L'enquête, à laquelle 38 des 56 États membres ont répondu, a permis de dégager quelques tendances et caractéristiques essentielles.

9. L'action engagée à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le Programme 2030 vise à faire fond sur les mécanismes existants en actualisant ou adaptant les stratégies en place. Cette approche a également cours dans les pays où l'ONU est représentée par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

10. Les objectifs de développement durable ont un caractère intersectoriel, comme en témoigne le fait que les structures de coordination interministérielle sont largement utilisées. Compte tenu de la complexité du nouveau Programme 2030, il faudra consentir des efforts considérables pour définir les domaines d'intervention,

³ Peut être consultée en anglais à l'adresse suivante : www.unec.org/index.php?id=42256.

adapter les objectifs aux réalités nationales et locales et veiller à ce que les liens entre les programmes et stratégies de portée sectorielle soient dûment pris en considération lors de l'élaboration des politiques. Les progrès seront conditionnés à une bonne compréhension de la teneur et des enjeux du Programme 2030, au sein des gouvernements et ailleurs. Tous les pays envisagent d'associer les parties prenantes à la mise en œuvre des objectifs, notamment dans le cadre de structures institutionnelles particulières, telles que les conseils nationaux pour le développement durable.

11. La formulation de normes, de règles, d'instruments juridiques, de recommandations et de conseils d'experts a été présentée comme un service essentiel qu'il incombe au système des Nations Unies de fournir. La contribution que l'ONU peut apporter à la planification et à la mise en œuvre sur le plan national varie beaucoup d'un pays à l'autre.

12. La qualité, la disponibilité et la ventilation des données, les systèmes de suivi et les capacités statistiques sont des questions qui préoccupent les gouvernements. Les données revêtent une importance cruciale pour garantir un suivi efficace et transparent, domaine dans lequel les travaux de l'Organisation, à différents niveaux, sont jugés particulièrement importants.

13. Les mesures adoptées par les pays qui comptent une présence des Nations Unies témoignent d'une ferme volonté politique d'intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies nationales de développement en vigueur, de faire fond sur les progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, de faire reposer la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur des mécanismes de coordination de haut niveau et d'assurer un appui financier. La nationalisation des objectifs de développement durable est déjà en cours.

14. La plupart des pays comptant une présence des Nations Unies ont indiqué n'envisager aucune modification particulière de leurs processus budgétaires. Il est attendu que les mécanismes budgétaires existants devraient concourir à la mise en œuvre des objectifs de développement durable nationalisés, qui deviendront progressivement partie intégrante des stratégies, programmes sectoriels et politiques menés à l'échelle nationale. Toutefois, l'existence des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs demeurant incertaine, il importe de mobiliser des ressources intérieures et de renforcer les partenariats.

15. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui sont alignés sur les objectifs de développement durable, forment les principaux supports de l'action du système dans les pays où l'ONU est présente. Jugés utiles et pratiques, ils constituent un résultat concret des activités de coordination menées par le système des Nations Unies.

16. Les enseignements tirés de l'enquête régionale trouvent un complément et un écho parfait dans les réponses reçues dans le cadre d'une étude d'évaluation des besoins réalisée par l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'Europe et de l'Asie centrale auprès des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies à la fin de 2015⁴.

⁴ Groupe des Nations Unies pour le développement, « Country-level needs for SDG implementation in Europe and Central Asia ». Disponible (en anglais uniquement) à l'adresse

17. Dans une déclaration présentée par l'animateur, la Directrice générale des politiques mondiales et des partenariats stratégiques du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Carina Larsfältén, a mis en évidence le rôle important du secteur privé dans l'exécution du Programme 2030. Elle y décrivait une initiative en cours qui visait à recenser les possibilités commerciales offertes au secteur privé par la réalisation des objectifs de développement durable et à établir une cartographie détaillée des contributions que les entreprises pouvaient apporter à la réalisation des objectifs. Elle affirmait ainsi que le secteur des entreprises avait intérêt à s'engager dans le développement durable à un niveau nettement plus stratégique qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Il existait de nouveaux modèles économiques capables d'allier rentabilité et vocation sociale, et de nouveaux outils financiers permettant de mobiliser les capitaux privés. Cependant, ce secteur devait aussi satisfaire à un certain nombre d'exigences dans des domaines essentiels à l'instauration d'un climat de confiance, tels que la fiscalité, l'offre d'emplois décents et raisonnablement rémunérés, la transparence et l'application du principe de responsabilité.

18. L'animateur a rendu compte des principales vues exprimées à la réunion tenue avec les acteurs non étatiques et les délégations intéressées et déclaré que les organisations de la société civile collaboraient avec les gouvernements, aux niveaux national et paneuropéen, à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable. Néanmoins, les organisations avaient l'impression qu'il fallait poursuivre les efforts pour prendre efficacement en considération le caractère intégré du Programme 2030, qui devrait bénéficier de la coopération de tous les ministères et traiter les aspects tant internes qu'externes. Il leur est apparu nécessaire de mettre en place des structures plus étroitement reliées, qui rassemblent tous les acteurs concernés – gouvernements, système des Nations Unies et société civile.

19. Les organisations de la société civile ont souligné qu'elles n'avaient pas encore été invitées à collaborer à l'élaboration des stratégies et plans d'exécution nationaux dans la plupart des pays. Elles ont estimé que des processus participatifs solides s'imposaient pour leur permettre ainsi qu'au public de contribuer à la conception et à l'exécution du Programme 2030 à tous les stades et de participer systématiquement aux activités de suivi, d'examen et de responsabilisation. Les conseils nationaux pour le développement durable devraient jouer un rôle de premier plan dans la coordination, le suivi et l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les organisations de la société civile ont reconnu l'importance du système des Nations Unies dans le renforcement des capacités, y compris statistiques, pour appuyer la réalisation des objectifs à la demande des pays.

20. Dans leurs interventions, les représentants des États membres ont repris à leur compte et développé certaines grandes questions mentionnées dans l'enquête régionale. Plusieurs pays ont présenté les initiatives actuellement prises pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Dans l'ensemble, ils évitaient de créer de nouvelles structures et dispositifs, cherchant plutôt à intégrer les objectifs dans les cadres et mécanismes de décision existants.

suivante : https://undg.org/wp-content/uploads/2016/02/SDG-Needs-Assessment_RCs-and-UNCTs-2-December-2015-1.docx.

21. On a beaucoup insisté sur la nécessité d'assurer une large participation des parties prenantes à différents stades, notamment à l'établissement et à la mise à jour des stratégies, à l'adaptation des objectifs de développement durable aux conditions locales, au suivi et à l'établissement des rapports. On a souscrit à l'idée d'un processus transparent, ouvert et participatif qui favorise la mobilisation de nombreuses parties prenantes. En particulier, les systèmes de suivi pourraient être consolidés grâce à une participation accrue du public à l'élaboration des politiques et à l'établissement des rapports d'exécution. Cette vaste opération de mobilisation pourrait être réalisée au moyen de structures institutionnelles et de mécanismes participatifs appropriés. Dans certains pays, les organisations ont également été encouragées à prendre des engagements concrets à cet effet.

22. Les représentants de plusieurs États membres ont aussi appelé l'attention sur le rôle crucial de la coordination. Comme le montrent les résultats de l'enquête régionale, il faut faire intervenir différents ministères, y compris ceux qui, traditionnellement, ne s'occupaient peut-être pas des questions de développement durable. Certains pays ont fait observer qu'il importait de mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics, suivant une approche dictée le plus souvent au plus haut niveau politique afin de tenir dûment compte de l'interdépendance des objectifs de développement durable. Les stratégies sectorielles doivent refléter les objectifs comme il convient. Il faut aussi étendre cette coordination aux initiatives prises par les différents niveaux de gouvernement (niveaux central, régional et local), qui sont tous appelés à jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs.

23. Les représentants des États membres ont insisté sur l'intérêt primordial des données pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il est indispensable de procéder à une évaluation appropriée de la situation qui a cours afin d'élaborer des politiques adaptées, qui devraient s'appuyer sur des données de qualité pour faciliter la compréhension des besoins et le suivi de l'effet de ces politiques. La ventilation des éléments recueillis permet d'éviter que les moyennes statistiques ne masquent les inégalités. Les informations pouvant provenir de différentes sources, une coordination efficace s'impose. Dans certains pays, il peut être nécessaire de renforcer les instituts de statistique et d'améliorer la qualité des données. D'autres seraient heureux de recevoir des directives concernant l'établissement de rapports communs, qui les aideraient à s'acquitter de différentes obligations.

24. Des représentants ont également indiqué que les objectifs de développement durable étaient indivisibles et qu'il fallait éviter d'accorder à certains une importance excessive. S'il est des questions qui peuvent appeler une attention particulière sur le plan politique, la définition des priorités ne doit pas conduire à une sélection qui donnerait lieu à des déséquilibres ou se traduirait par une prise en compte insuffisante des relations d'interdépendance entre les objectifs. On a aussi estimé qu'il manquait encore des éléments à l'échelon mondial ou dans les accords d'intégration existants.

25. Après les interventions des gouvernements, les représentants régionaux et autres des organismes des Nations Unies ont débattu des questions qui sont ressorties de l'enquête régionale et des propos des États membres. On a mentionné les graves difficultés que présentait la collecte de données appropriées, en particulier sur la problématique hommes-femmes. La ventilation jusqu'au niveau local a été jugée importante afin que nul ne soit laissé pour compte. Il faudra

consacrer des moyens supplémentaires à ces activités, étant donné l'ampleur des lacunes actuelles en matière de données. L'importance de la collaboration de toutes les parties prenantes était également manifeste au niveau sectoriel, notamment dans l'agriculture. Les activités sectorielles peuvent permettre de trouver des partenaires avec lesquels mener des initiatives de sensibilisation plus larges, comme dans le tourisme, par exemple. Il faut mettre en place des coalitions thématiques pour mobiliser de multiples parties prenantes et favoriser le progrès. La promotion des activités interministérielles sera un facteur essentiel de réussite.

26. Les entités du système des Nations Unies ont appelé l'attention sur les cadres d'action stratégiques existants qui reflétaient déjà les préoccupations relatives aux objectifs de développement durable et pourraient être mis à profit pour promouvoir la réalisation de ces objectifs, à l'image de ce qui se faisait dans les domaines de la santé et de la justice sociale. Il existait également des mécanismes permettant la participation du secteur privé, par exemple en ce qui concerne les questions liées au travail. Dans l'ensemble, les instruments et mécanismes dont disposait le système des Nations Unies dans différents domaines, notamment les droits de l'homme, la problématique hommes-femmes et la population, pourraient être utilisés pour faciliter la mise en œuvre des objectifs. Les travaux menés en application des mandats issus des conférences internationales, y compris l'analyse au niveau national, pourraient constituer des contributions utiles et nécessaires à l'exécution et à l'examen du Programme 2030.

Session 2 : éléments à inclure éventuellement dans un futur mécanisme régional de suivi et d'examen pour le Programme 2030

27. M. Bach a mis en évidence un certain nombre de points clefs ressortant de l'enquête régionale sur le suivi et l'examen du Programme 2030. Dans leurs réponses, les gouvernements ont souligné la nécessité d'une structure de suivi et d'examen à plusieurs niveaux pour le Programme 2030 et les objectifs de développement durable aux échelons national, régional et mondial. Dans le même temps, ils ont souligné que tout futur mécanisme de suivi et d'examen au niveau régional devait s'appuyer sur les mécanismes existants et éviter de créer des doubles emplois et de nouvelles obligations en matière de présentation de rapports. Ce mécanisme devrait également intégrer et promouvoir la coopération entre les parties concernées.

28. M. Bach a décrit les principales caractéristiques d'un mécanisme régional de suivi et d'examen dans le cadre d'une structure à plusieurs niveaux. Les examens et les activités de contrôle menés au niveau national seraient reliés au niveau régional au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le forum régional sur le développement durable pourrait être conçu comme une « station d'accueil » qui intègre les mécanismes d'examen existants et diverses parties prenantes.

29. En particulier, un certain nombre de contributeurs et de contributions pourraient être intégrés dans un futur forum régional. Il pourrait s'agir d'examens menés par les huit Comités sectoriels et d'autres contributions de la CEE⁵, ainsi que

⁵ En particulier, les études de performance environnementale, les monographies nationales sur le logement et la gestion des terres, les études de performance en matière d'innovation, les études

d'examens et de contributions des organismes régionaux des Nations Unies, d'autres organisations régionales et internationales, de la société civile et d'autres parties prenantes.

30. Un contrôle efficace et transparent doit s'appuyer sur des données. À sa soixante-quatrième réunion plénière, tenue à Paris du 27 au 29 avril 2016, la Conférence des statisticiens européens a examiné en détail les travaux sur les statistiques concernant les objectifs de développement durable et adopté une feuille de route qui indiquait la voie à suivre pour sélectionner des indicateurs régionaux, préciser le système d'établissement de rapports sur les objectifs, évaluer l'état de préparation des pays à cet égard, recenser les besoins en matière de renforcement des capacités, et communiquer et diffuser des statistiques.

31. À l'avenir, il faudra examiner et préciser un certain nombre de questions relatives à la mise en place d'une plateforme régionale de suivi et d'examen. Ces questions sont notamment les suivantes : le rôle de l'Union européenne et d'autres organisations (Union économique eurasiennne, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Conseil de l'Europe) et mécanismes (par exemple, « Un environnement pour l'Europe », la Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé organisée par le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, la Réunion régionale européenne de l'Organisation internationale du Travail et la Conférence régionale pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) aux niveaux régional et international, ainsi que le rôle d'autres parties prenantes (société civile, secteur privé et universités).

32. Dans son exposé liminaire, M^{me} Sultanoglu a souligné que l'un des principaux messages émanant de la consultation ministérielle régionale sur l'application du principe de responsabilité pour le programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à Genève les 15 et 16 septembre 2014, était que tout mécanisme d'examen mondial ou régional reposerait sur l'examen et l'établissement de rapports au niveau des pays. À l'heure actuelle, le suivi et l'examen constituaient l'aspect le plus délicat de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, tant en ce qui concerne les indicateurs relatifs à ces objectifs que leur intégration dans les systèmes nationaux de mesure. Bien que la Commission de statistique ait approuvé le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, il restait difficile de poursuivre les travaux méthodologiques et compliqué de recueillir des données aux niveaux mondial, régional et national.

33. M^{me} Sultanoglu a mis l'accent sur trois grands problèmes qui se posent au niveau national. Premièrement, pour assurer convenablement le suivi et la collecte de données, les pays auront besoin d'aide soit pour renforcer les systèmes existants, soit pour en définir de nouveaux afin de se conformer aux exigences en matière d'établissement de rapports et de suivi concernant les objectifs de développement durable. La disponibilité et la qualité des données constituent la deuxième difficulté, en particulier s'agissant des données ventilées par revenu, sexe, âge, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap ou emplacement géographique, ou selon d'autres caractéristiques, de façon à rendre compte des inégalités. Il faut fournir aux

sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, les feuilles de route pour l'intégration du vieillissement, les évaluations mondiales des systèmes et examens statistiques nationaux et les mécanismes de mise en œuvre dans le respect des conventions juridiquement contraignantes.

organismes de statistique nationaux un appui méthodologique renforcé et hautement spécialisé. En troisième lieu, il convient de renforcer considérablement les capacités statistiques afin d'aider les homologues nationaux à générer et à collecter des données, et à les utiliser aux fins de l'adoption de politiques pour la mise en œuvre des objectifs.

34. Dans le cadre de l'adoption des objectifs de développement durable en septembre 2015, le rôle et l'adéquation du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre du programme mondial de développement durable a fait l'objet de débats intergouvernementaux. Les négociations entre États Membres se poursuivent dans le cadre de la deuxième phase du dialogue engagé au Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à long terme le système des Nations Unies pour le développement.

35. Outre la formulation des objectifs de développement durable, la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies se sont encore intensifiées au niveau régional. M^{me} Sultanoglu a cité un exposé de principes établi conjointement par le système des Nations Unies au niveau régional en Europe et en Asie centrale⁶ à l'issue d'un séminaire-retraite commun tenu en 2015. Cet exposé met en relief plusieurs principaux domaines de coopération interinstitutions. Pour réaliser les objectifs de développement durable, le système des Nations Unies au niveau régional renforcera les initiatives analytiques conjointes en mettant l'accent sur les liens entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, en préconisant de mettre à profit les résultats obtenus dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et en veillant à ce que les lacunes constatées dans la réalisation de ces derniers soient comblées dans le cadre des objectifs de développement durable. Il forgera également des partenariats et intensifiera les activités de sensibilisation conjointes en établissant des coalitions thématiques et en élargissant la collaboration des Nations Unies avec divers partenaires de développement. Une autre priorité consiste à promouvoir l'universalité des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur la création de liens entre les pays où l'ONU est présente et ceux où elle ne l'est pas. À terme, le renforcement des capacités en matière de suivi, de collecte de données et d'examen sera également une priorité importante. Le système des Nations Unies au niveau régional prévoit de collaborer activement avec les organismes nationaux de statistique en vue de recenser les lacunes et de fournir un appui adapté. La coopération interne au sein des Nations Unies sera renforcée par la mise en commun d'informations et le resserrement des liens entre les systèmes de suivi, les mécanismes de collecte de données et les ensembles de données disponibles.

36. La troisième intervenante, la Directrice des politiques mondiales et de la durabilité du Bureau européen de l'environnement, Leida Rijnhout, s'exprimant au nom des organisations de la société civile, a souligné l'importance de la participation au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable de tous les groupes de la société civile, notamment des neuf grands groupes et autres parties prenantes qui sont reconnues dans le processus de développement durable à l'échelle mondiale. Elle a déclaré que la société civile était préoccupée par

⁶ Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale et Mécanisme de coordination régionale, « Joint positioning by the regional UN system in Europe and Central Asia ». Ce document peut-être consulté à l'adresse suivante : https://undg.org/wp-content/uploads/2016/04/2186_UNDG_Europe_Asia_New-Logo.pdf.

l'opposition manifestée dans un certain nombre de pays, qui limite son champ d'action. Celle-ci est également prête à assister au débat aux différents niveaux et peut contribuer de façon importante à un mécanisme régional de suivi et d'examen, par exemple en participant au renforcement des capacités, en effectuant un deuxième examen ou un examen parallèle et en contribuant à des examens par les pairs. Toutefois, elle a besoin d'un financement suffisant pour s'acquitter correctement de son rôle. M^{me} Rijnhout a proposé l'élaboration de directives régionales sur la participation de la société civile. Des instruments tels que la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement de la CEE devraient être largement utilisés. La région devrait servir d'exemple en matière d'intégration et recourir aux bonnes pratiques qui ont été appliquées, par exemple, à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Forum politique de haut niveau. L'intervenante a également présenté « SDG Watch », plateforme sur les objectifs de développement durable qui rassemble plus de 70 organisations de la société civile et se concentre actuellement sur la région et les institutions de l'Union européenne.

37. Plusieurs gouvernements ont souligné que les mécanismes de suivi et d'examen aux niveaux mondial et régional étaient toujours à l'étude. Au niveau régional, il est impératif d'utiliser les systèmes et mécanismes de suivi et d'examen existants pour éviter tout double emploi et réduire au maximum le besoin de ressources supplémentaires.

38. En ce qui concerne les modalités de suivi et d'examen au niveau régional, certains gouvernements ont proposé que la CEE soit chargée de l'organisation de l'ensemble des opérations et fasse participer tous les organismes régionaux des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, en tenant dûment compte de la division du travail entre les diverses entités. Les conférences et manifestations organisées par les Nations Unies sur ces questions devraient également être prises en considération. Il faudrait pour cela que les initiatives régionales de suivi et d'examen soient correctement planifiées et synchronisées avec d'autres examens existants. La CEE devrait offrir sa propre contribution au suivi et à l'examen au niveau régional, conformément à son mandat. En outre, elle devrait chercher à se concerter avec les autres commissions régionales.

39. De nombreux gouvernements ont souligné qu'il fallait mettre en place un mécanisme ouvert qui fasse participer des parties prenantes telles que la société civile, le secteur privé et les organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies (comme l'Organisation de coopération et de développement économiques) au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable. Toutefois, une délégation a fait observer que les différents rôles des gouvernements et des autres parties prenantes devaient être respectés.

40. Les gouvernements ont réaffirmé le point de vue exprimé dans l'enquête régionale sur les objectifs de développement durable, à savoir qu'une valeur ajoutée pourrait être apportée au niveau régional dans plusieurs domaines. Tout d'abord, les examens régionaux pourraient promouvoir la transmission volontaire de savoirs entre les groupes et les voisins immédiats qui ont des problèmes similaires. Les acteurs régionaux des Nations Unies pourraient faciliter ce processus, dont les résultats pourraient également être diffusés à l'échelle mondiale. Le rôle d'un forum régional d'examen pourrait aussi être d'étudier les nouvelles questions régionales,

notamment dans le cadre des préparatifs du Forum politique de haut niveau, et de rassembler les parties intéressées. Des débats régionaux pourraient être organisés sur le thème annuel dudit forum. Les données et les indicateurs, de même que les questions transfrontières devraient être pris en compte, étant donné que l'échelon régional offre un cadre unique pour répondre à ces questions. En outre, il pourrait être utile de s'intéresser au niveau régional à des questions transversales plus larges, telles que la santé, l'eau et le tourisme, ce qui faciliterait l'examen intégré d'un certain nombre d'objectifs de développement durable.

41. Les représentants des organismes des Nations Unies ont souligné que de nombreuses questions, telles que le renforcement de la résilience, la réduction des risques de catastrophe, les soins de santé, le travail décent et l'environnement exigeaient une coopération intersectorielle et interinstitutions. Dans ces domaines, des approches multipartites seront indispensables pour réaliser des progrès.

42. De nombreux mécanismes, plateformes et processus de suivi et d'examen existent déjà dans les entités des Nations Unies basées à Genève qui agissent au niveau régional et au-delà et qui pourraient jouer un rôle important. Il s'agit notamment du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, des examens périodiques universels qui pourraient contribuer au renforcement de la sensibilisation aux droits de l'homme et de la Réunion régionale européenne de l'Organisation internationale du Travail, qui a lieu tous les quatre ans (la prochaine réunion se tiendra en octobre 2017).

III. Prochaines étapes et suivi

43. Le Comité exécutif a décidé que les conclusions du forum régional sur le développement durable, organisé sous la forme d'un débat informel spécial de sa quatre-vingt-quatrième réunion, seraient transmises par le Président en tant que contribution de la région de la CEE au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York.

44. En outre, le Comité exécutif est convenu de poursuivre, dans le droit fil des résultats correspondants issus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, le processus de consultations informelles sur un futur mécanisme régional de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue de prendre une décision sur la création d'un tel mécanisme à la soixante-septième session de la CEE, qui se tiendra en avril 2017.